



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
28 août 2019

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première réunion (reprise)
Nairobi, 19 et 20 novembre 2019
Point 5 b) i)-iv) de l'ordre du jour provisoire*

**Progrès accomplis dans l'application de la résolution 1/1
relative au plan stratégique du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains pour la période 2020–2023**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport fait le point de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1/1 relative au plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023, adoptée par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session. Dans cette résolution, les États membres ont approuvé le plan stratégique pour la période 2020–2023, dont ses quatre domaines de changement complémentaires : a) la réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ; b) un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ; c) le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain ; et d) la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines. En outre, les États membres ont prié la Directrice exécutive de soumettre au Conseil exécutif à la reprise de sa première session, pour approbation, un cadre de résultats assorti d'indicateurs de performance concis et d'une méthode pour la collecte des données correspondantes afin de pouvoir procéder à l'évaluation par rapport aux indicateurs ; une stratégie de communication d'impact ; une stratégie de partenariats ; une typologie des demandes en matière d'établissements humains ; un cadre de responsabilisation et des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'application du cadre ; une stratégie de mobilisation des ressources ; et un plan de financement, autant d'éléments nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023. En conséquence, le secrétariat a entrepris de mettre au point a) un cadre de résultats ; b) une stratégie de communication d'impact ; c) une typologie des demandes en matière d'établissements humains ; et d) une stratégie de partenariats. Ils seront annexés au plan stratégique et sont actuellement présentés au Conseil exécutif pour approbation. Des annexes additionnelles, notamment le cadre de responsabilisation, la stratégie de mobilisation des ressources et le plan de financement, seront présentées au Conseil exécutif pour examen lors d'une prochaine réunion.

* HSP/EB.1/1/Rev.1

Introduction

1. À sa première session, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a adopté la résolution 1/1, par laquelle elle a approuvé le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, en particulier ses quatre domaines de changement, qui se renforcent mutuellement, à savoir : a) la réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ; b) un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ; c) le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain ; et d) la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines. Dans cette même résolution, les États membres ont prié la Directrice exécutive de soumettre au Conseil exécutif à la reprise de sa première session, pour approbation, un cadre de résultats accompagné d'indicateurs de performance concis et d'une méthode pour la collecte des données correspondantes afin de pouvoir procéder à l'évaluation par rapport aux indicateurs ; une stratégie de communication d'impact ; une stratégie de partenariats ; une typologie des demandes en matière d'établissements humains ; un cadre de responsabilisation et des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'application du cadre ; une stratégie de mobilisation des ressources ; et un plan de financement, autant d'éléments nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.
2. Le présent rapport expose le cadre de résultats, la stratégie de communication d'impact, la typologie des demandes en matière d'établissements humains et la stratégie de partenariats, élaborés par le secrétariat en réponse à la résolution 1/1. Ils seront annexés au plan stratégique et sont actuellement présentés au Conseil exécutif pour approbation. Un aperçu de chaque élément est présenté dans les sections II à V du rapport d'activité, et les éléments eux-mêmes sont annexés au rapport : l'annexe I expose le cadre de résultats proposé, l'annexe II la stratégie de communication d'impact, l'annexe III la typologie des demandes en matière d'établissements humains, et l'annexe IV la stratégie de partenariats.
3. Les autres éléments requis, à savoir le cadre de responsabilisation, la stratégie de mobilisation des ressources et le plan de financement, seront présentés au Conseil exécutif pour examen lors d'une prochaine réunion.

I. Cadre de résultats

4. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 sont évalués grâce à un suivi de l'exécution des programmes axé sur les résultats. Le cadre de résultats pour le plan stratégique définit « ce dont il faut assurer le suivi », dont les indicateurs et citations (formulations), les données de référence pour chaque indicateur, les méthodes de collecte des données et les cibles à atteindre pour chacune des quatre années couvertes par le plan stratégique. Le cadre de résultats sert de base à l'élaboration du plan de mesure de la performance, qui décrit « comment assurer le suivi » de la mise en œuvre et de la performance du plan stratégique, y compris les mécanismes de responsabilisation. Les deux documents, appuyés par leurs outils connexes, constituent le principal cadre et système de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.
5. Le cadre de résultats a été élaboré grâce à un processus participatif similaire à celui utilisé pour formuler le plan stratégique pour la période 2020–2023, fondé notamment sur des consultations avec les États membres et les réseaux de parties prenantes. Sur le plan interne, des groupes (incluant les fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs) ont été créés afin qu'ils mettent au point des indicateurs pour chaque domaine de changement. Les indicateurs proposés par chaque groupe ont été soigneusement examinés par l'équipe de planification stratégique, grâce à un processus dialectique tendant à confirmer qu'ils étaient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés (SMART), et à même de former utilement et adéquatement la base du système de gestion axé sur les résultats d'ONU-Habitat pour les quatre prochaines années au moins.
6. Le cadre de résultats est composé des catégories d'indicateurs suivantes :
 - a) Indicateurs catalytiques : ils mesurent la portée de l'intérêt suscité par les travaux d'ONU-Habitat. Pour qu'ONU-Habitat se repositionne véritablement comme un centre d'excellence, les connaissances qu'il génère doivent être utilisées à l'échelle mondiale. Les produits normatifs doivent faire l'objet de citations et de références, et les idées novatrices et projets pilotes doivent être reproduits au-delà de leur région ou pays d'origine. En effet, la mise en œuvre du nouveau plan stratégique exige une approche catalytique, dans le cadre de laquelle ONU-Habitat met à profit ses connaissances, sa coopération technique, son pouvoir fédérateur, ses partenariats et ses activités de plaidoyer, pour un impact à plus grande échelle qui lui permettra de faire du développement urbain durable une réalité. Ces indicateurs serviront donc à mesurer la transformation d'ONU-Habitat

en un centre mondial d'excellence et d'innovation. Ils permettront à l'organisation de prendre des mesures correctives en tant que de besoin ;

b) Indicateurs relatifs aux objectifs : ils mesurent les progrès réalisés dans la concrétisation de l'objectif d'ONU-Habitat, tel que présenté dans le plan stratégique pour la période 2020–2023, soit « promouvoir l'urbanisation durable comme moteur du développement et de la paix, afin d'améliorer les conditions de vie pour tous ». Ils constituent des indicateurs d'impact ;

c) Indicateurs relatifs aux domaines de changement : ils portent sur tout un domaine de changement et mesurent l'ensemble des réalisations et des progrès obtenus. Tout comme les indicateurs relatifs aux objectifs, ils constituent des indicateurs d'impact ;

d) Indicateurs de résultats : ils subdivisent chaque domaine de résultats des domaines de changement en plusieurs dimensions, puis ils mesurent chaque dimension. Cette approche garantit que les résultats sont mesurés de manière exhaustive, adéquate et suffisante. Par exemple, le domaine de résultats « Accès plus large et sûr à la terre et à un logement décent et abordable », dans le premier domaine de changement, comprend les dimensions i) accès plus large et sûr à la terre, et ii) logement décent et abordable, qui toutes deux doivent être adéquatement mesurées pour saisir l'essence du domaine de résultats. Le cadre de résultats expose cette approche en détail ;

e) Indicateurs relatifs à la dimension de l'inclusion sociale et aux domaines thématiques transversaux : ils suivent la même approche que les indicateurs de résultats.

Prochaines étapes

7. Une fois le cadre de résultats approuvé par le Conseil exécutif d'ONU-Habitat, un plan détaillé de mesure de la performance sera établi, pour :

a) Clairement circonscrire les éléments constitutifs et ce qui doit être mesuré pour rendre les indicateurs pleinement opérationnels ;

b) Établir des unités de mesure (par ex., pays, autorités locales, villes, politiques, personnes) ;

c) Déterminer ce que chaque bureau/groupe d'ONU-Habitat fait et fera pour chaque indicateur, pour chaque unité de mesure et avec quels partenaires ;

d) Établir des jalons, c'est-à-dire fixer des étapes clefs, des manifestations programmées ou des repères de base concernant le continuum des résultats, qui permettent de définir en des termes concrets les progrès accomplis dans le domaine de changement ;

e) Confirmer les données de référence et les cibles ;

f) Instaurer coordination et collaboration entre les diverses unités organisationnelles d'ONU-Habitat ;

g) Définir des méthodes, processus et outils pour plus d'efficacité et de rentabilité dans le suivi de la performance axé sur les indicateurs et, à terme, les résultats et impacts, en prenant en compte le contexte organisationnel et en se référant aux meilleures pratiques à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

8. Le plan de mesure de la performance sous-tendra la mise en place par ONU-Habitat d'un système de suivi et de communication, portant notamment sur des plateformes interactives en ligne accessibles aux États membres et autres parties prenantes.

Stratégie de communication d'impact

9. Accompagnant le plan stratégique pour la période 2020–2023, la stratégie de communication d'impact (annexe II au présent rapport) a pour objectif de concrétiser la vision d'ONU-Habitat d'une « meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation ». Elle s'articule autour de la création, du développement et de l'exploitation d'un réseau ouvert de plateformes axées sur l'information pour favoriser une programmation intégrée qui mobilise les États membres, les autorités locales, les partenaires du secteur privé et le public par le biais d'activités participatives associées aux programmes phares d'ONU-Habitat. Elle appuie également l'énoncé de mission d'ONU-Habitat, selon lequel « ONU-Habitat promeut des changements porteurs de transformation dans les villes et les établissements humains, par la fourniture de connaissances, de services consultatifs et d'une assistance technique et par une action collaborative afin que personne ne soit laissé pour compte et qu'aucun endroit ne soit oublié ».

10. La stratégie de communication d'impact, fondée sur les diverses plateformes mondiales et locales d'ONU-Habitat, garantira que l'avantage comparatif d'ONU-Habitat dans la mise au point de produits normatifs, l'application sur le terrain de solutions urbaines durables et la conclusions de partenariats avec les États membres pour la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030 et ses objectifs de développement durable sera diffusé, appliqué et développé au maximum. La stratégie sera appliquée en tenant compte des quatre rôles principaux de l'organisation, qui peuvent être résumés ainsi : réfléchir, agir, partager, collaborer.

a) Réfléchir : afin de démontrer au mieux la nature globale du rôle d'ONU-Habitat en tant que centre d'excellence offrant les meilleures pratiques et les connaissances de pointe en matière d'urbanisation durable, une plateforme mondiale sera créée qui mettra en exergue certaines données et recherches précises et réunira des penseurs de premier plan associés aux cinq programmes phares d'ONU-Habitat ;

b) Agir : en tant que l'une des rares institutions des Nations Unies chargée d'investir dans le développement et l'action humanitaire dans différents types d'établissements humains, ONU-Habitat doit présenter et illustrer un large éventail de changements positifs profonds intervenus au fil du temps et dans la typologie des demandes en matière d'établissements humains. Les initiatives d'ONU-Habitat, qu'il s'agisse d'initiatives pilotes ou de longue durée, serviront à illustrer les pratiques positives d'urbanisation dans le temps et dans le monde, inspirant un tournant déterminant sur le plan stratégique et dans les pratiques urbaines, et fournissant une boucle de rétroaction pour canaliser les idées des États membres, des autorités locales partenaires et d'autres parties prenantes clés ;

c) Partager : en tant qu'entité des Nations Unies, ONU-Habitat a l'obligation de partager avec les États membres et autres acteurs urbains des informations exactes, vérifiées et de pointe relatives aux solutions urbaines durables, ainsi que les meilleures pratiques en la matière. Pour être un « leader d'opinion », ONU-Habitat doit être à même de réunir les principales parties prenantes, d'atteindre les publics cibles et, plus important encore, d'utiliser les plateformes mondiales pour mobiliser les partenaires et les citoyens du monde entier, afin que la prise de conscience se transforme en actions sur le terrain ;

d) Collaborer : pour réellement jouer un rôle de catalyseur, ONU-Habitat doit offrir davantage de possibilités de participer à ses programmes phares à l'échelle mondiale. Au-delà de la sensibilisation, les programmes phares ne peuvent être réellement couronnés de succès que s'ils parviennent à réunir un grand nombre de partenaires qui collaborent, partagent les ressources et consacrent temps et efforts de manière intégrée.

11. La stratégie de communication d'impact sera mise en œuvre par l'intermédiaire d'un plan d'action aligné sur les cinq programmes phares qui sous-tendent le plan stratégique pour la période 2020–2023. Les cinq programmes phares sont :

a) « Programme urbain 2030 (Villes et ODD) », qui a pour objectif d'aider les villes à définir et entreprendre les actions nécessaires à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, ainsi qu'à la mesure des impacts réalisés eu égard aux cibles des objectifs de développement durable (ODD) ;

b) « Régénération urbaine : réduire les désavantages dans les zones les plus pauvres », dont l'objectif ultime est la réduction des inégalités spatiales grâce à l'inclusion et l'intégration des groupes socioéconomiques défavorisés, la diversification de l'économie locale et les investissements dans le logement, l'infrastructure et les services sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;

c) « L'innovation au service des villes intelligentes et durables », pour faire en sorte que le concept de villes intelligentes reste concentré sur les résultats concernant le développement durable, y compris les droits de l'homme ;

d) « Renforcer la résilience climatique des citoyens pauvres » œuvre pour l'amélioration des moyens de subsistance en renforçant les capacités d'adaptation, en promouvant les infrastructures qui réduisent les risques ainsi qu'une meilleure approche stratégique aux niveaux local et national, pour un appui progressif mais solide à la lutte contre la pauvreté ;

e) « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », pour rendre les villes socialement inclusives et économiquement actives tout en agissant sur la dynamique urbaine-rurale.

Prochaines étapes

12. Un plan d'action prévoyant la consolidation des plateformes de communication existantes est en cours d'élaboration.

II. Typologie des demandes en matière d'établissements humains

13. ONU-Habitat a établi une typologie des demandes en matière d'établissements humains (annexe III au présent rapport). Si les quatre domaines de changement et leurs domaines de résultats respectifs fournissent une base permettant à ONU-Habitat de comprendre les priorités essentielles des pays et des villes dans leurs efforts pour concrétiser les dimensions urbaines des objectifs de développement durable (résultat et impact), la « typologie des demandes en matière d'établissements humains » est perçue comme appréhendant dans les grandes lignes la capacité des pays et des villes à agir sur ces priorités, en saisissant la mesure dans laquelle ils disposent des facteurs de changement¹ et des catalyseurs de performance requis² La typologie tient aussi compte du fait que, indépendamment de l'efficacité des facteurs de changement et des catalyseurs de performance, les villes peuvent nécessiter un appui additionnel et sur mesure pour se remettre de chocs (d'origine naturelle ou d'origine humaine).

14. La typologie permet à ONU-Habitat de classer les pays par rapport à leurs besoins de soutien en matière d'établissements humains -- de la refonte des politiques et des institutions, au renforcement des institutions et à un appui ciblé tendant à remédier à des problèmes sectoriels précis. Les cinq catégories de la typologie sont les suivantes :

a) Catégorie 1 : demande de définition ou de réaligement des facteurs de changement pour réaliser les dimensions urbaines des programmes de développement durable³ La catégorie 1 concerne les pays qui ne possèdent pas en matière de politique, législation, gouvernance et planification des cadres propices à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Catégorie 2 : demande de capacités institutionnelles à tous les niveaux pour transformer les politiques et plans en actions porteuses de changement. La catégorie 2 concerne les pays où les cadres en matière de politique, législation, gouvernance et planification sont quelque peu inadéquats, mais où le principal problème réside dans l'insuffisance des capacités institutionnelles (nationales et locales) nécessaires à la mise en œuvre des cadres et à l'obtention de résultats significatifs. Cette catégorie, si elle met l'accent sur les capacités institutionnelles, peut aussi comprendre le renforcement des cadres précités ;

c) Catégorie 3 : demande d'accroissement de l'efficacité, l'impact et l'impact par le renforcement des catalyseurs de performance. La catégorie 3 devrait normalement s'appliquer lorsque les cadres de politique, législation, planification et gouvernance sont adéquats et les institutions fonctionnelles, mais qu'ils pourraient être rendus plus efficaces grâce au renforcement des capacités relatives aux catalyseurs de performance ;

d) Catégorie 4 : demande d'appui technique et de renforcement des capacités pour régler certains problèmes urbains sectoriels précis. La catégorie 4 part du principe que les cadres et institutions qui orientent le développement urbain durable fonctionnent bien mais que des compétences spécifiques sont nécessaires dans un secteur particulier. Par exemple, un pays peut avoir des villes dont la performance est bonne mais pour lesquelles la question des sans-abri constitue un défi ;

e) Catégorie 5 : demande d'appui pour faire face aux risques et aux effets des chocs dans les villes et les établissements humains. La catégorie 5 s'applique lorsque des villes et des établissements humains courent des risques graves ou sont en situation de crise.

¹ Le Nouveau Programme pour les villes et le plan stratégique pour la période 2020–2023 décrivent la manière dont l'urbanisation durable peut être réalisée et identifient quatre principaux facteurs de changement : politique et législation ; planification et aménagement du milieu urbain ; gouvernance ; et mécanismes de financement.

² Le plan stratégique pour la période 2020–2023 définit comme suit les catalyseurs de performance : suivi et connaissances ; innovation ; sensibilisation, communication et information ; partenariats ; renforcement des capacités ; et systèmes et processus.

³ En particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.

Prochaines étapes

15. Des évaluations concernant le domaine de changement et la typologie sont actuellement menées à titre expérimental dans un pays par région, à savoir : Inde (Asie-Pacifique), Kenya (Afrique), Égypte (États arabes) et Colombie (Amérique latine et Caraïbes). Les enseignements tirés seront pris en compte dans un outil d'évaluation actualisé. L'évaluation sera effectuée dans tous les bureaux de pays d'ONU-Habitat entre septembre et octobre 2019, puis compilée et analysée en vue de sa présentation au Conseil exécutif en novembre 2019. Par la suite, la typologie sera utilisée comme outil de programmation à l'appui de la prise de décisions sur la présence dans les pays, l'activité normative, l'échange de connaissances et la coopération entre pays/villes.

III. Stratégie de partenariats

16. À l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, ONU-Habitat a élaboré une stratégie de partenariats pour accompagner le plan stratégique (voir l'annexe IV au présent rapport).

17. Dans le cadre du plan stratégique, ONU-Habitat, dans son rôle de centre de liaison pour le développement urbain durable au sein du système des Nations Unies, demandera à tous les acteurs et parties prenantes au développement, y compris les autorités locales et régionales, la société civile, le secteur privé, les banques multilatérales et régionales de développement et les milieux académiques à chaque échelon, d'œuvrer de concert pour mettre en application son plan stratégique, dont ses cinq programmes phares.

18. ONU-Habitat assumera le rôle de chef de file dans certains partenariats. Dans d'autres cas, il mettra ses compétences au service des efforts menés par d'autres, fournissant appui et valeur ajoutée. Dans le cadre de la stratégie menée à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine du développement urbain durable et des établissements humains (dirigée par ONU-Habitat et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en mai 2019⁴), l'accent a déjà été mis sur les relations avec d'autres organismes des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale, notamment les commissions économiques régionales des Nations Unies. Ces organismes sont des partenaires clefs pour ce qui est du dialogue avec les États membres, les villes, les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes urbaines s'employant à la mise en œuvre et au suivi du Nouveau Programme pour les villes et du volet villes et établissements humains du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans chaque région.

19. Étant donné que les villes jouent un rôle essentiel dans la réalisation du programme de développement urbain durable, ONU-Habitat relancera son partenariat avec les autorités locales, leurs associations et les réseaux de villes et appuiera pleinement les efforts qu'ils déploient pour appliquer le Programme 2030, suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes en agissant dans les domaines de la politique, de la législation, de la gouvernance, de la planification et de la conception, ainsi que les mécanismes de financement.

20. Compte tenu de ce qui précède, la mise en œuvre de la stratégie des partenariats est concentrée sur a) les gouvernements et les entités intergouvernementales, b) le système des Nations Unies ; c) le secteur privé ; d) les banques de développement ; et e) d'autres parties prenantes. Ces partenaires appuient les travaux d'ONU-Habitat :

a) États membres : les États membres assurent la direction stratégique, l'encadrement et la supervision politiques, et promeuvent également l'appropriation nationale des initiatives de développement urbain durable. Par l'intermédiaire des sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil exécutif, du Comité des représentants permanents, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les États membres jouent un rôle clef dans le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;

⁴ Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est la plus ancienne et la plus haute instance de coordination du système des Nations Unies. Il se réunit deux fois par an et est présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il se compose de 31 chefs de secrétariat des Nations Unies, de ses fonds et ses programmes, d'institutions spécialisées dont les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international) et d'autres organismes (Organisation mondiale du commerce, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Agence internationale de l'énergie atomique).

b) Les États membres appuient les efforts de sensibilisation et la mise en œuvre des programmes de développement durable, principalement en tant qu'agents d'exécution. Les États membres créent également des changements stratégiques favorables au développement urbain durable et accroissent les investissements dans l'urbanisation. ONU-Habitat, comme le prévoit son mandat, fournira aux États membres des rapports d'activité réguliers sur les partenariats dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, et notamment des programmes phares ;

c) Le système des Nations Unies : en tant que centre de liaison pour les villes et les établissements humains au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat travaille étroitement avec divers organismes des Nations Unies à tous les niveaux dans le cadre de ses programmes normatifs et opérationnels. ONU-Habitat collaborera avec d'autres entités des Nations Unies dans le contexte de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement urbain durable aux niveaux mondial, régional, national et local. Plus important encore, dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le fait de participer à la formulation de bilans communs de pays ainsi que de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable donnera à ONU-Habitat la possibilité non seulement de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies, mais aussi de garantir que les questions d'urbanisation durable occupent une place prioritaire dans les pays et les régions où l'urbanisation est un défi et une opportunité ;

d) Le secteur privé : ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec les organisations du secteur privé, notamment dans le domaine de l'innovation et des technologies de pointe. Ces partenariats (par ex., Microsoft, Airbus) étudient le rôle du renseignement urbain (utilisation de l'intelligence artificielle dans les villes pour aider à la prise de décisions en connaissance de cause et fournir des services tels que l'eau, les transports, la sécurité, la gestion des déchets et l'énergie propre pour une meilleure qualité de vie pour tous) s'agissant d'aider les autorités municipales à prendre des décisions plus éclairées et de créer des boucles de rétroaction entre les communautés et l'environnement urbain. Une stratégie organisationnelle est en cours d'élaboration avec le secteur privé (qui sera prête au 31 décembre 2019), dont le but est de définir des approches et niveaux de collaboration spécifiques avec le secteur privé dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;

e) Banques de développement : des efforts importants sont en cours pour repenser la collaboration avec les banques internationales et régionales de développement, aux fins de mobiliser les ressources nécessaires à l'accomplissement des travaux d'ONU-Habitat et de tirer profit des investissements en faveur de l'urbanisation durable. À cet égard, en prélude à l'élaboration d'un plan d'action, ONU-Habitat a préparé une note de réflexion intitulée « UN-Habitat Strategy with Development Banks » (Stratégie d'ONU-Habitat concernant les banques de développement), qui étudie les possibilités de renforcer la collaboration avec les banques de développement afin d'aider les villes dans leur mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes ;

f) Parties prenantes : ONU-Habitat a mis en place plusieurs mécanismes qui ont renforcé la participation des parties prenantes à ses travaux, dont le Cadre de collaboration des parties prenantes en matière de mise en œuvre, un comité directeur interne des parties prenantes et un conseil consultatif externe des parties prenantes, lancés à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Les parties prenantes sont toujours consultées durant l'élaboration de documents organisationnels tels que le plan stratégique pour 2020–2023, concernant en particulier les principaux domaines prioritaires et les modalités d'interaction avec ONU-Habitat. Les parties prenantes participent également à des séances de dialogue stratégique tel le Forum mondial des parties prenantes, qui se tient avant les sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat et du Forum urbain mondial. Le Forum mondial des parties prenantes est l'occasion pour ces dernières de formuler des contributions coordonnées sur les questions examinées par les États membres.

Prochaines étapes

21. ONU-Habitat élabore actuellement des plans d'action détaillés pour chaque catégorie de partenaires décrite ci-dessus, qui comprendra l'élaboration et l'intégration de procédures opérationnelles standard en matière de participation et collaboration, avec les entités du secteur privé en particulier.

IV. Conclusion

22. La mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 exige la mise au point et l'intégration de plusieurs plateformes, systèmes, initiatives et outils. C'est une démarche qui rassemble l'organisation et qui sera consolidée par le déploiement d'une nouvelle structure organisationnelle assortie d'un cadre de responsabilité clair et de mesures de performance claires.

Annexe I

Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 : cadre de résultats

1. Par sa résolution 1/1 du 31 mai 2019 (HSP/HA.1/Res.1), l'organe directeur d'ONU-Habitat, l'Assemblée d'ONU-Habitat, a approuvé le plan stratégique pour la période 2020–2023.
2. Le plan repositionne ONU-Habitat comme une entité mondiale majeure, un centre d'excellence et d'innovation. À cet égard, l'organisation est en train de recentrer sa position de « leader d'opinion » et de programme-ressource pour les questions relevant des établissements humains, s'agissant : d'orienter le débat et l'ordre du jour mondiaux en matière de développement urbain durable ; de guider les débats politiques ; de générer des connaissances spécialisées de pointe ; d'élaborer des règles, des principes et des normes techniques ; et de jouer un rôle de catalyseur dans l'échange de connaissances, de données d'expérience et de meilleures pratiques pour « faire les bons choix s'agissant des villes et autres établissements humains ».
3. La formulation du plan stratégique pour la période 2020–2023 s'est inspirée d'une théorie du changement conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats.
4. La mise en œuvre du plan stratégique doit continuer de refléter le regain d'attention porté par ONU-Habitat aux résultats et aux impacts. À cet égard, ONU-Habitat entend mettre en place un système de suivi et d'évaluation de pointe pour : a) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines de résultats ; b) prendre des mesures correctrices ; c) accroître la transparence et la responsabilisation ; et d) renforcer la communication, par l'intermédiaire notamment d'une plateforme interactive en ligne accessible à tous les partenaires.
5. L'élaboration d'un cadre global de résultats assorti d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés (SMART), ainsi que de données de référence et de cibles connexes, est un premier pas vers la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation. Cette phase sera suivie de l'établissement d'un plan beaucoup plus détaillé de mesure de la performance.
6. Le projet de cadre de résultats figure dans le document HSP/EB.1/7/Add.1.

Annexe II

Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 : stratégie de communication d'impact

Introduction

1. La présente stratégie de communication accompagne la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, qui sera déployé par l'entremise de cinq programmes phares (voir tableau 1 ci-dessous), avec des manifestations visibles d'une transformation positive dans les quatre domaines de changement :
 - a) La réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;
 - b) Un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
 - c) Le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain ;
 - d) La prévention et la gestion efficaces des crises urbaines.
2. La stratégie de communication fait fond sur les points forts connus d'ONU-Habitat et les amplifie – son mandat, sa présence mondiale, l'impact de ses activités sur le terrain, ses connaissances de pointe et la puissance de son rôle fédérateur dans la mobilisation d'actions et ressources au service de l'urbanisation durable.
3. Elle élargira les possibilités de participation, grâce à des plateformes mondiales où il est fait état des progrès des partenaires dans l'urbanisation durable (en particulier les meilleures pratiques) et où les États membres peuvent suivre leur performance dans la promotion de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier le Nouveau Programme pour les villes et les dimensions urbaines des objectifs de développement durable. Les activités de plaidoyer et de communication seront une force porteuse de changement, promouvant législation et politiques urbaines durables par le biais de campagnes, manifestations et messages ciblés.

I. Vision et mission d'ONU-Habitat

4. La stratégie de communication a pour objectif de mettre en œuvre la vision d'ONU-Habitat d'une « meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation ». Elle s'articule autour de la création, du développement et de l'exploitation d'un réseau ouvert de plateformes axées sur l'information pour mobiliser les États membres, les autorités locales, les partenaires du secteur privé, les organisations non gouvernementales et le public autour des programmes phares d'ONU-Habitat. Elle appuie également l'énoncé de mission d'ONU-Habitat, selon lequel « ONU-Habitat promeut des changements porteurs de transformation dans les villes et les établissements humains, par la fourniture de connaissances, de services consultatifs et d'une assistance technique et par une action collaborative afin que personne ne soit laissé pour compte et qu'aucun endroit ne soit oublié ».
5. La stratégie de communication, fondée sur les diverses plateformes mondiales et locales d'ONU-Habitat, permettra d'assurer que le mandat unique en son genre de l'organisation dans la mise au point de produits normatifs, l'application sur le terrain de solutions urbaines durables et la conclusions de partenariats avec les États membres pour la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes fera l'objet d'une diffusion, d'une application sociale et d'un développement maximaux dans les quatre principaux domaines :
 - a) Réfléchir : la fonction de communication garantira une large diffusion et reconnaissance du rôle d'ONU-Habitat en tant que centre d'excellence et d'innovation offrant meilleures pratiques et connaissances de pointe en matière d'urbanisation durable. Cela sera possible grâce à l'utilisation de données, d'infographie et de publications de premier plan. Une plateforme mondiale sera créée pour mettre en exergue certaines données et recherches précises, qui réunira des penseurs de premier plan rattachés aux cinq programmes phares ;
 - b) Agir : en tant qu'institution des Nations Unies concentrée sur le développement et l'action humanitaire, ONU-Habitat doit présenter et illustrer un large éventail de changements positifs profonds. Les initiatives d'ONU-Habitat, qu'il s'agisse d'initiatives pilotes ou de longue durée, serviront à illustrer les pratiques positives d'urbanisation au fil du temps et dans le monde, inspirant

un tournant déterminant sur le plan stratégique et dans les pratiques urbaines, et fournissant une boucle de rétroaction pour canaliser les idées des États membres, des autorités locales et d'autres parties prenantes clefs ;

c) **Partager** : la fonction de communication garantira le partage avec les États membres et autres acteurs urbains d'informations exactes, vérifiées et de pointe relatives aux solutions urbaines durables, ainsi que des meilleures pratiques en la matière, via un large éventail de canaux dont les médias internationaux et locaux, les réseaux sociaux, le site Web, les publications, les campagnes et les manifestations ;

d) **Collaborer** : pour réellement jouer un rôle de catalyseur, ONU-Habitat doit offrir à l'échelle mondiale davantage de possibilités de participer à ses programmes phares. La fonction de communication aidera les programmes phares à réunir des partenaires clefs qui collaborent, partagent les ressources et consacrent temps et efforts de manière intégrée.

6. En outre, la stratégie de communication s'appuie sur quatre points forts essentiels d'ONU-Habitat :

a) **Mandat** : ONU-Habitat dispose d'un mandat fort à travers les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes et autres plateformes ; il est le centre de liaison des Nations Unies pour l'urbanisation et est largement reconnu comme essentiel à la réalisation du Programme 2030. Les campagnes et plateformes mondiales d'ONU-Habitat, tel le Forum urbain mondial, bénéficient d'une large reconnaissance. La capacité d'ONU-Habitat à obtenir des résultats sur le terrain renforce son mandat. L'approche mixte relative aux travaux opérationnels/normatifs est une caractéristique clef qui permet à ONU-Habitat d'élaborer, puis de mettre en œuvre, des politiques ayant un impact ;

b) **Réseaux** : ONU-Habitat a un pouvoir fédérateur bien établi s'agissant des questions urbaines. Il dispose de plusieurs réseaux de partenaires, dont les collectivités et les autorités locales, souvent établis par l'entremise des bureaux extérieurs ;

c) **Centre d'excellence** : la qualité élevée et le caractère novateur des recherches, données, produits normatifs et travaux d'ONU-Habitat sont largement reconnus, de même que ses publications, en particulier ses rapports phares ;

d) **Personnes et organisation** : ONU-Habitat dispose d'un large éventail de professionnels hautement qualifiés et compétents présentant des compétences diverses, de la recherche à la stratégie et de la gestion à l'exécution de programmes, dans 90 bureaux de par le monde.

7. Un plan d'action a été élaboré, à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de communication d'impact et, partant, du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Le plan d'action s'articule autour des cinq programmes phares, certains éléments impliquant l'ensemble du Programme et ses partenaires, au sein du système des Nations Unies et ailleurs, pour garantir la cohésion avec les équipes de pays des Nations Unies. Les cinq programmes phares et leurs mesures connexes sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de communication d'impact

	Programme phare	Réfléchir	Agir	Partager	Collaborer
1	Villes et ODD	Utiliser la recherche et les rapports pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable, etc., afin de produire du matériel et de l'infographie incontournables concernant le développement national et l'indice de prospérité des villes. Utiliser	Produire des séries de reportages, vidéos, diaporamas et troupes d'information sur les réseaux sociaux sur les Villes et ODD mis en œuvre dans 100 villes à travers le monde	Collaborer avec les médias locaux et nationaux, les réseaux sociaux et les sites Web pour faire connaître les travaux et maximiser la publicité lors de manifestations telles que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable	Collaborer avec d'autres entités des Nations Unies, les États membres et les villes pour mettre au point des campagnes et du matériel

	Programme phare	Réfléchir	Agir	Partager	Collaborer
		les examens réalisés à l'initiative des États pour les données.			
2	Inégalités spatiales, régénération et rénovation urbaines	Publication et diffusion de données clés, rapports et recherche, recours à l'infographie et aux réseaux sociaux	Anecdotes à résonnance humaine, photos et vidéos sur le site Web et dans les médias pour illustrer l'impact des projets sur le terrain	Utiliser les médias, les sites Web, les réseaux sociaux, les plateformes de partenaires, les publications et les manifestations pour faire connaître les activités normatives et opérationnelles du programme ; utiliser aussi des éditoriaux et des entretiens avec la Directrice exécutive	Œuvrer avec les médias, les réseaux sociaux et les plateformes des États membres, les villes, les banques de développement, les équipes de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour mettre au point des campagnes, messages, vidéos et reportages
3	Technologies de pointe et innovation urbaine	Veiller à ce que la recherche de pointe menée par ONU-Habitat sur l'innovation et les villes intelligentes soit présentée sous une forme facile à appréhender, notamment l'infographie	Trouver des exemples de projets porteurs de transformation	Utiliser les médias, les réseaux sociaux, les manifestations et les moments clés pour produire des éditoriaux, des reportages et des messages	Œuvrer avec les institutions des Nations Unies, les banques de développement, les acteurs du secteur privé et les États membres aux fins d'organiser des campagnes et des manifestations et de partager les messages
4	Action climatique pour les pauvres vivant en milieu urbain	Adapter la recherche et les rapports, pour une infographie et des données faciles à comprendre	Écrire des récits à résonnance humaine sur le travail mené dans les villes névralgiques, en insistant sur les effets des changements climatiques et les travaux d'ONU-Habitat	Collaborer avec les médias locaux et nationaux, les réseaux sociaux et les sites Web pour sensibiliser aux travaux menés et utiliser des événements tels que les sessions des conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement	Mettre au point des campagnes et des messages avec les membres du réseau Infrastructure, Villes et Action locale, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de

	Programme phare	Réfléchir	Agir	Partager	Collaborer
					catastrophe et les équipes de pays des Nations Unies
5	Migration et villes inclusives	Utiliser des rapports et des faits clefs pour les réseaux sociaux	Collaborer avec les antennes et les parties prenantes pour révéler des expériences positives	Protocoles de planification et d'intervention en cas d'urgence	Mettre au point des campagnes et messages positifs avec les partenaires

8. L'équipe de communication travaillera en étroite collaboration avec des experts thématiques internes et externes, pour mettre à disposition les plateformes et médias voulus pour communiquer des idées de pointe et mettre en exergue des solutions urbaines sur le terrain, des possibilités de s'associer avec des partenaires et une plateforme mondiale pour partager les produits normatifs et les possibilités de financement afin d'appliquer les initiatives pilotes à l'échelle mondiale, tout ceci en rapport avec les programmes phares d'ONU-Habitat comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

II. Communication d'ONU-Habitat : rôles clefs

A. Informer et mobiliser

9. ONU-Habitat joue le rôle principal, au sein des Nations Unies, s'agissant de sensibiliser le public, susciter son intérêt, l'informer et l'éduquer sur les questions urbaines, ainsi que de stimuler la participation aux questions urbaines, au développement durable et aux meilleures pratiques. Le public ainsi que les autorités locales, régionales et nationales doivent être informés des défis et des possibilités.

B. Outils

a) Efficacité de la narration : des histoires convaincantes centrées sur les personnes ont un impact sur tout le monde, du grand public aux donateurs et aux États membres. Ces histoires, qu'elles soient écrites – dans un langage clair, exempt de jargon – ou racontées par des photos ou des vidéos, recèlent des informations importantes sur l'urbanisation et le travail d'ONU-Habitat ;

b) Une recherche opportune et de pointe : la communication contribuera à garantir qu'ONU-Habitat est reconnu comme une source de savoir et un centre d'excellence. Les thèmes des rapports phares et autres données et documents de recherche clefs seront synchronisés avec les thèmes des principales manifestations, tel que le Forum urbain mondial, et les campagnes visant à assurer un changement réel ;

c) Messagerie : la communication fonctionnera à l'échelle de l'organisation pour assurer la diffusion en temps opportun de messages convenus et homogènes qui visent les publics concernés et forment la base des discours, des séances de questions-réponses, des résumés et des messages sur les réseaux sociaux ;

d) Supports créatifs : l'unité de production et communication mettra en place des supports créatifs de grande qualité pour les campagnes, notamment des publications, brochures, graphiques d'information, présentations, vidéos, expositions et manifestations. Des orientations et services seront également disponibles, dont traduction, infographie et cartes. L'unité de production organise des expositions attractives et instructives, en collaboration avec des exposants et des artistes intéressants et dynamiques ;

e) Mobilisation des médias : la communication continuera de cibler les médias les plus influents ou pertinents, qu'il s'agisse des médias traditionnels ou des réseaux sociaux, pour des reportages sur les projets, des tribunes libres ou des entretiens, assurant des échanges réguliers avec la Directrice exécutive et une formation médiatique ;

f) Engagement social : la sensibilisation du public et le niveau de participation peuvent être renforcés par les réseaux sociaux, les débats à la radio ou à la télévision, les forums avec la Directrice exécutive et les campagnes. « Urban October » (Octobre urbain) est une occasion idéale pour interagir

avec les membres du public qui organisent un large éventail de manifestations, et pourrait être étendue ;

g) Voix faisant autorité : ONU-Habitat devrait être prêt à prononcer en temps utile des citations et commentaires faisant autorité sur les questions pertinentes d'actualité pour accroître la visibilité de l'organisation dans les médias. C'est là de préférence quelque chose qui incombe à la Directrice exécutive et la Directrice exécutive adjointe, mais qui peut aussi se faire par l'intermédiaire d'un porte-parole, le cas échéant, ou d'un membre du personnel technique ou du Bureau des relations extérieures. Cela permettra d'asseoir la position d'ONU-Habitat comme « programme ressource » en matière d'urbanisation.

C. Résultats escomptés

10. Cet engagement accru dans le rôle de porte-parole pour l'urbanisation aura comme conséquence un public mieux instruit et mieux informé, à même de s'engager sur les questions urbaines, transmettre l'information aux autres et faire pression sur ses dirigeants pour qu'ils opèrent un changement. Il renforcera la réputation d'ONU-Habitat en tant que centre d'excellence et source de savoir et fera mieux connaître l'urbanisation durable, solidifiant la confiance des donateurs, du public et des partenaires et facilitant la mobilisation des ressources, ce qui permettra à ONU-Habitat de mieux s'acquitter de son mandat.

D. Susciter le changement

11. La sensibilisation du public et la communication agissent de concert pour faire évoluer les attitudes puis les actions relatives aux questions urbaines. Lorsque le public est bien informé, il est plus susceptible de prendre des mesures tendant à placer l'urbanisation durable et les droits de tous au cœur du programme social, politique et économique. Les activités de plaidoyer peuvent servir à appuyer le changement dans les politiques publiques, mais aussi sur le plan individuel, dans les attitudes, les convictions et les comportements sociaux.

E. Domaines clefs

a) Campagnes et thèmes : les services du plaidoyer et de la communication seront étroitement impliqués dans l'organisation de journées portant sur des thèmes liés aux recherches et rapports. Les campagnes connexes auront des objectifs, indicateurs, calendriers et thèmes clairement définis. Les activités de sensibilisation peuvent également tendre à accroître le financement national destiné aux questions urbaines incontournables ;

b) Réunions phares : outre les plateformes d'ONU-Habitat décrites dans le tableau 2 ci-dessous, des réunions, manifestations et occasions clefs peuvent permettre à ONU-Habitat de maximiser l'impact de ses messages -- par exemple, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies, les sessions des conférences des Parties à divers accords multilatéraux sur l'environnement et les forums urbains nationaux et régionaux ;

c) Partenariats : ONU-Habitat dispose d'un large éventail de partenaires pour l'aider à amplifier et dynamiser ses campagnes et messages. Les organismes compétents des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) peuvent travailler avec ONU-Habitat sur des questions spécifiques, tandis que le Département de la communication globale du Siège de l'ONU fournit un appui de fond. Les organisations non gouvernementales ainsi que les associations communautaires et les groupes de jeunes ont souvent une présence dynamique sur les réseaux sociaux, à l'instar de réseaux tels que Cités et gouvernements locaux unis, le Groupe C40 des villes pionnières dans la lutte contre les changements climatiques, le secteur privé et autres acteurs de premier plan, dont beaucoup font partie de la Campagne urbaine mondiale.

F. Résultats escomptés

12. La déclaration de mission d'ONU-Habitat parle de promouvoir des changements porteurs de transformation. Les activités de plaidoyer sont le moteur du renforcement des connaissances, du conseil stratégique et de l'assistance technique requis pour changer les politiques et la législation.

G. Positionner ONU-Habitat

13. Le rôle d'ONU-Habitat et l'impact de ses travaux devraient être pris en compte à tous les niveaux, du public et des bénéficiaires dans les pays où ONU-Habitat œuvre, aux donateurs, représentants permanents et dirigeants. Ainsi, ONU-Habitat peut être perçu comme un programme

avec lequel les partenaires veulent collaborer, que les donateurs veulent financer et que les médias veulent couvrir. Le rôle d'ONU-Habitat en tant que centre d'excellence et d'innovation, ainsi que son nouvel énoncé de mission et sa nouvelle vision seront largement diffusés au travers de ses travaux dans les domaines suivants :

- a) Valorisation de l'image : grâce à son plan stratégique pour la période 2020–2023, ONU-Habitat présente une identité plus forte, avec une vision et une mission qu'il appartient à chacun de promouvoir. Bien que chacune des activités menées par ONU-Habitat contribue à la valorisation de son image, une bonne utilisation de cette dernière (c'est-à-dire du nom et du logo) permettrait à ONU-Habitat d'être reconnu par tous comme le leader de l'urbanisation ;
- b) Collecte de fonds : la communication sur les travaux d'ONU-Habitat, son impact, sa transparence et son expertise est indispensable à la collecte de fonds. En outre, la visibilité est extrêmement importante pour les donateurs et permettra d'améliorer le financement du plan stratégique pour la période 2020–2023 en général, et celui des cinq programmes phares en particulier. Des lignes directrices concernant la visibilité ont été établies par la Division des relations extérieures ;
- c) Suivi des changements porteurs de transformation : la stratégie de communication sera également l'occasion pour les donateurs et les défenseurs de l'urbanisation durable de suivre la mise en œuvre du plan stratégique et sa contribution à la concrétisation générale du Nouveau Programme pour les villes ainsi que des dimensions urbaines des objectifs de développement durable. ONU-Habitat étant le dépositaire des indicateurs de l'ODD 11, les plateformes de communication décrites au tableau 2 ci-après donneront aussi la possibilité aux administrations locales et de district de participer aux différents programmes phares en fournissant des données pour mesurer l'efficacité des produits normatifs mis en place au niveau local ;
- d) Plateformes existantes et futures : ONU-Habitat dispose actuellement d'une série de plateformes conçues aux fins d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de défendre, promouvoir et soutenir l'application locale des objectifs de développement durable. De plus, un système de suivi sera élaboré pour le plan stratégique. Ces plateformes sont présentées sous forme résumée dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2

Plateformes existantes et futures de communication et de plaidoyer

		Type de plateforme	Public cible	Portée estimée	Statut
1	Forum urbain mondial	Première plateforme mondiale – non décisionnelle Réunion d'une semaine avec large éventail de manifestations	Gouvernement, secteur privé, société civile, Organisation des Nations Unies, experts thématiques, grand public	Participation directe – 20 000 personnes ; participation indirecte – plus de 5 millions de personnes	Tous les deux ans dans un lieu précis
2	Assemblée d'ONU-Habitat	Assemblée universelle – le plus grand organe décisionnel sur l'urbanisation	États membres, autorités locales, décideurs	Participation directe – 4 000 personnes ; participation indirecte – plus de 1 million de personnes	Tous les quatre ans à Nairobi
3	Journée mondiale de l'habitat	Campagne mondiale de sensibilisation mettant l'accent sur un thème spécifique	Autorités nationales et administrations municipales, société civile, grand public	Participation directe – 500 personnes ; participation indirecte – plus de 1 million de personnes	Chaque année, partout au monde, avec des célébrations mondiales
4	Journée mondiale des villes	Campagne mondiale de sensibilisation mettant l'accent sur un thème spécifique	Autorités municipales, experts, grand public	Participation directe – 500 personnes ; participation indirecte – plus de 1 million de personnes	Chaque année, partout au monde, avec des

		Type de plateforme	Public cible	Portée estimée	Statut
					célébrations mondiales
5	Campagne urbaine mondiale	Activités de sensibilisation à l'échelle mondiale	Partenaires de développement	Sans objet	
6	Programme Campus urbain	Activités de sensibilisation à l'échelle mondiale	Villes et communautés (en 2019, quelque 120 « communautés » se sont proposées pour accueillir les campus urbains)	Sans objet	Débats disponibles sur le site Web d'ONU-Habitat
7	Prix d'honneur d'ONU-Habitat	Mondiale (leadership)	Prix pour les leaders d'opinion et les responsables municipaux décerné lors de la Journée d'ONU-Habitat	Sans objet	Tous les deux ans
8	Rapport sur l'état des villes dans le monde et rapports phares régionaux	Mondiale (leadership des connaissances)	Experts, gouvernements, médias, public	Sans objet	Tous les deux ans
9	Initiative pour la prospérité des villes	Mondiale (mesure du développement durable)	500 villes à travers le monde	Sans objet	Tous les ans
10	Site Web mondial d'ONU-Habitat	Mondiale	Gouvernements, parties prenantes, donateurs, organisations non gouvernementales, experts, public	Sans objet	En cours
11	Plateforme du Nouveau Programme pour les villes	Mondiale (outil de suivi)	États membres, administrations municipales	Sans objet	Lancement prévu lors de la dixième session du Forum urbain mondial
12	Indicateurs de l'ODD 11	Mondiale (plateforme de suivi des établissements humains)	Autorités nationales et locales	Sans objet	Lancement prévu lors de la dixième session du Forum urbain mondial

H. Mobiliser le public

14. Un élément clef de la réussite de cette stratégie de communication sera la participation des États membres, des autorités et communautés locales ainsi que du secteur privé dans le processus de développement des programmes phares. La stratégie de communication fournira des informations ainsi que la possibilité de participer à la prise de décisions, comme déjà établi par ONU-Habitat dans le cadre de ses programmes « Des villes pour tous », « Des villes plus sûres » et « Espaces publics ».

La stratégie de mobilisation consiste ici à transformer un processus où la communauté se voit imposer des idées en un processus où la communauté dirige la transformation.

I. Résultats escomptés

15. L'impact de cette stratégie de communication impliquera les trois dimensions clefs au sein desquelles des changements positifs peuvent être observés, ressentis et quantifiés, comme suit :

- a) Prise de conscience accrue de l'objectif de développement durable 11, du Nouveau Programme pour les villes et de l'urbanisation durable au sein de la population et à tous les niveaux de gouvernement ;
- b) Meilleure connaissance du travail d'ONU-Habitat, de son rôle en tant que centre d'excellence, de son impact sur le terrain et des questions traitées par les programmes phares ;
- c) Participation accrue, s'agissant en particulier de certaines parties prenantes, notamment les États membres, les administrations locales, la fonction publique, le secteur privé, la société civile et les groupes d'intérêt. Le niveau de participation peut être mesuré sur la base du nombre de changements stratégiques, du niveau des co-investissements mobilisés et de l'évolution dans les attitudes et l'engagement.

Annexe III

Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 : typologie des demandes en matière d'établissements humains

Introduction

1. Outre la définition d'un objectif urbain (objectif de développement durable 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend, parmi ses 169 objectifs, 62 cibles à optique spécifiquement urbaine. Le Nouveau Programme pour les villes reconnaît l'importance de l'urbanisation durable comme moteur du développement durable et montre comment le développement urbain durable peut mener à trois grands « engagements porteurs de changement ». Les dimensions urbaines des objectifs de développement durable et de leurs cibles peuvent être réunies dans ces trois engagements porteurs de changements, à savoir :

2. Engagement 1 : le développement urbain durable au service de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté. Cet engagement appuie la réalisation des objectifs de développement durable 1, « Éradication de la pauvreté » ; 5, « Égalité entre les femmes et les hommes » ; 10, « Réduction des inégalités » ; et 11, « Villes et communautés durables ».

a) Engagement 2 : une prospérité et des perspectives durables pour tous en milieu urbain. Cet engagement appuie la réalisation des objectifs de développement durable 8, « Travail décent et croissance durable » et 11 « Villes et communautés durables ».

b) Engagement 3 : un développement urbain écologiquement viable et résilient. Cet engagement appuie la réalisation des objectifs de développement durable 8, « Travail décent et croissance durable » ; 11 « Villes et communautés durables » ; 12, « Consommation et production responsables » ; 13, « Lutte contre les changements climatiques » ; et 15, « Vie terrestre ».

3. Le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 reflète directement ces trois engagements porteurs de changements dans trois de ses domaines de changement :

a) La réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;

b) Un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;

c) Le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain ;

4. Le quatrième domaine de changement, « La prévention et la gestion efficaces des crises urbaines », utilise les éléments des trois engagements porteurs de changements pour réduire les causes des crises dans les zones urbaines tout en encourageant des approches à la gestion des crises urbaines qui soient propices à la réalisation desdits engagements. Ces quatre domaines de changement regroupent 12 domaines de résultats qui identifient les cibles des ODD sur lesquels ONU-Habitat entend spécifiquement avoir un impact, décrit en plus grand détail dans le cadre de résultats du plan stratégique et les programmes de travail annuels.

5. Le Nouveau Programme pour les villes décrit également la façon dont l'urbanisation durable peut être atteinte et identifie quatre principaux facteurs de changement, qui sont repris dans le plan stratégique pour la période 2020–2023, à savoir i) politique et législation, ii) planification et aménagement du milieu urbain, iii) gouvernance et iv) mécanismes de financement. Ils sont indispensables pour des infrastructures et services bien planifiés, efficacement et équitablement distribués, et pour une bonne gouvernance permettant aux villes et établissements humains de fonctionner de manière efficiente, d'améliorer le bien-être de tous et enfin de réaliser les dimensions urbaines des objectifs de développement durable. Le plan stratégique exige qu'ONU-Habitat aide les États membres et les autorités infranationales à faire des progrès dans les quatre domaines de changement en améliorant l'efficacité des facteurs de changement.

6. Le plan stratégique présente également les catalyseurs de performance ci-après, qui permettent de renforcer l'efficacité, l'impact, pour influencer sur les actions d'autres parties prenantes et les mettre à profit, et lancer et mener à bien des mesures porteuses de changement : i) suivi et connaissances ; ii) innovation ; iii) sensibilisation, communication et information ; iv) partenariats ; v) renforcement des capacités ; et vi) systèmes et processus. Pour ONU-Habitat, les catalyseurs de performance améliorent l'efficacité organisationnelle au niveau des progrès réalisés dans les domaines de résultats du plan stratégique. Tout en bâtissant la capacité interne relative aux catalyseurs de

performance, ONU-Habitat est prêt à renforcer les capacités de ses homologues et partenaires dans ces mêmes domaines afin de contribuer à améliorer leur efficacité.

I. Typologie des demandes en matière d'établissements humains

7. Si les quatre domaines de changement et leurs domaines de résultats respectifs fournissent une base permettant à ONU-Habitat de comprendre les priorités essentielles des pays et des villes dans leurs efforts pour concrétiser les dimensions urbaines des objectifs de développement durable (résultat et impact), la « typologie des demandes en matière d'établissements humains » est perçue comme appréhendant dans les grandes lignes la capacité des pays et des villes à agir sur ces priorités, en saisissant la mesure dans laquelle ils disposent des facteurs de changement et catalyseurs de performance requis. La typologie tient également compte du fait qu'indépendamment de l'efficacité des facteurs de changement et des catalyseurs de performance, les villes peuvent nécessiter un appui additionnel et sur mesure pour se remettre des chocs (qu'ils soient naturels ou d'origine humaine).

8. La typologie permet à ONU-Habitat de classer les pays par rapport à leurs besoins de soutien en matière d'établissements humains – de la refonte des politiques et des institutions, au renforcement des institutions et à un appui ciblé pour remédier à des problèmes sectoriels précis. Les cinq catégories de la typologie sont les suivantes :

a) Catégorie 1 : demande de définition ou de réalignement des facteurs de changement pour réaliser les dimensions urbaines des programmes de développement durable¹ La catégorie 1 concerne les pays qui ne possèdent pas en matière de politique, législation, gouvernance et planification de cadres propices à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Catégorie 2 : demande de capacités institutionnelles à tous les niveaux pour faire évoluer les politiques et les plans en actions porteuses de changement. La catégorie 2 concerne les pays où les cadres en matière de politique, législation, gouvernance et planification sont quelque peu inadéquats, mais où le principal problème réside dans l'insuffisance des capacités institutionnelles (nationales et locales) nécessaires à la mise en œuvre des cadres et à l'obtention de résultats significatifs. Cette catégorie, si elle met l'accent sur les capacités institutionnelles, peut aussi comprendre le renforcement des cadres précités ;

c) Catégorie 3 : demande d'accroissement de l'efficacité, l'efficacité et l'impact par le renforcement des catalyseurs de performance. La catégorie 3 devrait normalement s'appliquer lorsque les cadres de politique, législation, planification et gouvernance sont adéquats et les institutions fonctionnelles, mais qu'ils pourraient être rendus plus efficaces grâce au renforcement des capacités relatives aux catalyseurs de performance ;

d) Catégorie 4 : demande d'appui technique et de renforcement des capacités pour régler certains problèmes urbains sectoriels précis. La catégorie 4 part du principe que les cadres et institutions qui orientent le développement urbain durable fonctionnent bien mais que des compétences spécifiques sont nécessaires dans un secteur particulier. Par exemple, un pays peut avoir des villes dont la performance est bonne mais pour lesquelles la question des sans-abris constitue un défi ;

e) Catégorie 5 : demande d'appui pour faire face aux risques et aux effets des chocs dans les villes et les établissements humains. La catégorie 5 s'applique lorsque des villes et des établissements humains courent des risques graves ou sont en situation de crise.

9. Dans toutes les catégories, une attention suffisante doit être accordée aux questions d'inclusion sociale ainsi que décrit dans le plan stratégique (droits de l'homme, égalité des sexes, enfants, jeunes, personnes âgées et personnes handicapées).

A. La manière dont la typologie sera utilisée

10. ONU-Habitat établira une carte des pays dans les régions où il est actif, en fonction des domaines de changement prioritaires et de la typologie des établissements humains. Cette carte aidera ONU-Habitat à circonscrire les types de priorités, et les types d'intervention nécessaires. Cela permettra :

¹ En particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.

- a) De guider les priorités à l'échelle du système des Nations Unies pour parvenir à un développement urbain durable ;
- b) De guider la manière dont ONU-Habitat fournit ses services aux pays, par l'établissement d'une présence dans les pays ou par l'apport d'un appui à distance ;
- c) De guider la création de bureaux/plateformes desservant plusieurs pays et de déterminer les capacités requises dans chacun d'entre eux ;
- d) D'identifier les groupes de pays en conformité avec les priorités de fond et les mesures d'appui nécessaires, ce qui permettra de :
- e) Définir les domaines pour l'assistance technique normative et les modules de renforcement des capacités adaptés à ces groupes ;
- f) Prévoir une coopération et un échange de connaissances structurés au sein de ces groupes par l'intermédiaire du Forum urbain national, du Nouveau Programme pour les villes et de manifestations régionales et thématiques.

B. Prochaines étapes

11. Des évaluations portant sur le domaine de changement et la typologie sont actuellement menées à titre expérimental dans un pays par région, à savoir : Inde (Asie-Pacifique), Kenya (Afrique), Égypte (États arabes) et Colombie (Amérique latine et Caraïbes) Les enseignements tirés seront pris en compte dans un outil d'évaluation actualisé. L'évaluation sera effectuée dans tous les bureaux de pays d'ONU-Habitat entre septembre et octobre 2019, puis compilée et analysée en vue de sa présentation au Conseil exécutif en novembre 2019. Par la suite, la typologie sera utilisée comme outil de programmation à l'appui de la prise de décisions sur la présence dans les pays, l'activité normative, l'échange de connaissances et la coopération entre pays/villes.

Annexe IV

Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 : stratégie de partenariats

I. Objet

1. L'objectif de cette stratégie est d'encourager les partenariats qu'ONU-Habitat doit conclure et entretenir aux fins de coordonner et d'exécuter avec succès le plan stratégique pour la période 2020–2023.
2. La stratégie de partenariats entend i) servir de vecteur d'engagement politique stratégique, tant avec les États membres qu'au sein du système des Nations Unies ; ii) mobiliser les parties prenantes à différents niveaux ; iii) mettre en œuvre les programmes phares d'ONU-Habitat ; et iv) renforcer considérablement la profondeur et l'ampleur des activités de mobilisation des ressources.
3. La stratégie entend de surcroît offrir une feuille de route pour :
 - a) Guider les partenariats existants et les mettre à profit pour approfondir les possibilités de collaboration stratégique ;
 - b) Créer une plateforme destinée au développement de partenariats et à la mobilisation de ressources, pour faire avancer les travaux d'ONU-Habitat dans les domaines de résultats définis dans le plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
 - c) Identifier et hiérarchiser les partenaires qui peuvent aider ONU-Habitat à transformer la vie dans les villes et les communautés en conformité avec les domaines de changement du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
 - d) Tirer parti de la position unique en son genre occupée par ONU-Habitat au sein du système des Nations Unies en tant que centre de liaison et interlocuteur incontournable des pouvoirs publics locaux et des associations intercommunales ;
 - e) Renforcer et influencer la coordination et coopération au sein du système des Nations Unies concernant le développement urbain durable à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

A. Résultats escomptés

4. Les principaux résultats attendus de la stratégie de partenariats sont les suivants :
 - a) Renforcer et appuyer le mandat d'ONU-Habitat : veiller à ce que les objectifs de développement durable et les domaines de résultats des domaines de changement circonscrits dans le plan stratégique pour la période 2020–2023 soient interprétés correctement dans le contexte local, grâce à des partenariats qui reconnaissent le rôle d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030 ;
 - b) Démontrer la capacité d'ONU-Habitat à assurer une coordination efficace au sein du système des Nations Unies : les partenariats stratégiques permettront à ONU-Habitat de réaliser des synergies plus fortes aux niveaux des pays et des villes ; à canaliser efficacement l'assistance technique, le savoir-faire, le développement des capacités et le financement, et à les orienter vers les administrations nationales, infranationales et locales ; à promouvoir des approches intégrées et éviter les chevauchements ; et à assurer un contrôle, suivi et examen systématiques des progrès accomplis à l'échelle mondiale, nationale et locale ;
 - c) Consolider le savoir-faire : la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et du Nouveau Programme pour les villes exige des efforts conjoints de la part d'ONU-Habitat et des partenaires qui reconnaissent les objectifs stratégiques d'ONU-Habitat et adoptent les principes énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes. Il sera à cet égard essentiel d'associer la mobilisation technique et sociale et les capacités opérationnelles du système des Nations Unies au savoir-faire et aux ressources en capital des banques de développement, des acteurs de la société civile et du secteur privé pour aider les administrations nationales et locales à atteindre dans le domaine du développement des résultats modulables et porteurs de changements ;
 - d) Stimuler les investissements dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : la programmation commune avec les partenaires des Nations Unies représente

une part notable du budget d'ONU-Habitat. La mise en œuvre réussie des programmes phares exige des partenariats solides et renforcés appuyant la mobilisation des ressources ;

e) Développer le rôle d'ONU-Habitat en tant que centre mondial d'excellence et d'innovation pour l'urbanisation durable : pour asseoir ONU-Habitat dans son rôle de centre mondial d'excellence et d'innovation, il est essentiel de mettre à profit les partenariats existants et d'en créer de nouveaux. Le partage des compétences et expériences qui en découle aide ONU-Habitat à mener des recherches sur l'urbanisation durable, élaborer des solutions et renforcer son impact normatif.

B. Portée et principaux partenaires cibles

5. La stratégie de partenariats se concentre sur les relations avec les partenaires dans sept catégories :

- a) Gouvernements, dont États membres, parlementaires, ministres et organismes intergouvernementaux ;
- b) Autorités locales ;
- c) Organismes des Nations Unies ;
- d) Banques de développement et institutions financières ;
- e) Secteur privé ;
- f) Société civile (femmes, jeunes, organisations communautaires, organisations non gouvernementales, etc.) ;
- g) Partenaires du savoir (milieux académiques, chercheurs, professionnels et autres parties prenantes, etc.) ;
- h) Fondations et philanthropes.

6. Les États membres fournissent approche stratégique, encadrement politique et supervision, et promeuvent également l'appropriation nationale des initiatives tendant au développement urbain durable. Par l'intermédiaire de l'Assemblée d'ONU-Habitat et de ses organes subsidiaires, les États membres joueront un rôle clef dans le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.

7. Les réunions ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain durable continueront de jouer un rôle clef dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de développement durable et des cibles à dimensions urbaines. Ces réunions sont importantes pour coordonner et appuyer l'intégration des priorités du développement urbain durable dans les programmes nationaux et régionaux.

8. Les organes intergouvernementaux aux niveaux régional et sous-régional aident les États membres à fixer les priorités et stratégies de développement régional. Il est impératif que ces stratégies régionales tiennent compte du Nouveau Programme pour les villes, de l'objectif de développement durable 11 et des cibles de développement durable à dimensions urbaines.

9. Les autorités locales et les villes sont d'une importance critique pour la gouvernance et la gestion des villes et des établissements humains, la fourniture de services de base, les règles et la réglementation, la promotion du développement économique local, le recouvrement des recettes et les dépenses, entre autres. Elles constituent un lien direct entre la population et les différents niveaux de gouvernement. Les villes et les autorités locales servent également de facilitateurs et de défenseurs du développement urbain durable. Elles sont déterminantes pour l'adaptation au niveau local des objectifs de développement durable, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres engagements pris sur le plan international, ainsi que pour la mise en œuvre des cinq programmes phares, lesquels constituent la principale modalité de mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique pour la période 2020–2023.

10. Les organismes des Nations Unies, les fonds, les programmes et autres entités, tant à titre individuel (sur la base de leurs mandats spécifiques) que collectivement, seront déterminants pour appuyer les États membres, les villes, les autorités locales et autres parties prenantes dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, des aspects urbains du Programme 2030 et, partant, du plan stratégique pour la période 2020–2023.

11. ONU-Habitat doit mettre en place des partenariats stratégiques avec les institutions financières et les banques de développement, notamment la Banque mondiale, la Société financière internationale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de

développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction, la Banque européenne d'investissement et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, concernant notamment la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023. Des efforts importants sont en cours pour repenser la collaboration avec les banques internationales et régionales de développement, aux fins de mobiliser les ressources nécessaires à l'accomplissement des travaux d'ONU-Habitat et de recueillir des investissements en faveur de l'urbanisation durable. À cet égard, en prélude à l'élaboration d'un plan d'action, ONU-Habitat a préparé une note de réflexion intitulée « UN-Habitat Strategy with Development Banks » (Stratégie d'ONU-Habitat concernant les banques de développement), qui étudie les possibilités de renforcer la collaboration avec les banques de développement afin d'aider les villes dans leur mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

12. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec les organisations du secteur privé, notamment dans le domaine de l'innovation et des technologies de pointe. Ces partenariats (par ex., Microsoft, Airbus) étudient le rôle du renseignement urbain (utilisation de l'intelligence artificielle dans les villes pour aider à la prise de décisions en connaissance de cause et fournir des services tels que l'eau, les transports, la sécurité, la gestion des déchets et l'énergie propre pour une meilleure qualité de vie pour tous) s'agissant d'aider les autorités municipales à prendre des décisions plus éclairées et de créer des boucles de rétroaction entre les communautés et l'environnement urbain. Une stratégie organisationnelle est en cours d'élaboration avec le secteur privé (qui sera prête au 31 décembre 2019), dont le but est de définir des approches et niveaux de collaboration spécifiques avec le secteur privé dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.

13. Concernant les parties prenantes, ONU-Habitat a mis en place plusieurs mécanismes qui ont renforcé la participation des parties prenantes aux travaux du Programme, dont le Cadre de collaboration des parties prenantes en matière de mise en œuvre, un comité directeur interne des parties prenantes et un conseil consultatif externe des parties prenantes, lancés à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Les parties prenantes sont toujours consultées durant l'élaboration des documents organisationnels tels que le plan stratégique pour 2020–2023, concernant en particulier les principaux domaines prioritaires et les modalités d'interaction avec ONU-Habitat. Les parties prenantes participent également à des séances de dialogue stratégique tel le Forum mondial des parties prenantes, qui se tient avant les sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat et du Forum urbain mondial. Le Forum mondial des parties prenantes est l'occasion pour ces dernières de formuler des contributions coordonnées sur les questions examinées par les États membres.

14. Les fondations et philanthropes jouent un rôle important, en aidant les gouvernements et autres parties prenantes à tous les niveaux à mettre en œuvre des politiques et programmes liés au développement urbain durable. Des efforts sont également en cours pour créer des partenariats stratégiques pertinents à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.

15. Les stratégies de mobilisation des divers types de partenaires sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1
Stratégies de mobilisation des partenaires, par type de partenaire

Type de partenaire cible	Objectif	Stratégies
1. Partenaires gouvernementaux (États membres, parlementaires, organismes intergouvernementaux)	<ol style="list-style-type: none"> Appui politique au Nouveau Programme pour les villes et au plan stratégique d'ONU-Habitat, à tous les niveaux. Changement de politique à l'appui d'un développement urbain durable. Augmentation des investissements dans le développement urbain durable et à l'appui du plan stratégique. Promotion de l'appropriation nationale des initiatives menées au titre des programmes phares. 	<ol style="list-style-type: none"> Identifier et créer des partenariats stratégiques avec les principaux États membres et représentants permanents en tant que partisans, amis des villes et défenseurs de l'institution. Optimiser le bureau des réunions ministérielles régionales et les secrétariats des organes intergouvernementaux pour garantir l'inclusion du développement urbain durable dans les priorités régionales. Encourager le plaidoyer, le conseil technique, le dialogue stratégique de haut niveau, et la coopération et collaboration avec les organes intergouvernementaux et les principaux représentants du gouvernement, les parlementaires, etc. Amener les présidents et premiers ministres concernés à présenter l'urbanisation comme un instrument de développement, et à l'appuyer.

Type de partenaire cible	Objectif	Stratégies
	<p>5. Intégration du développement urbain durable dans les priorités et cadres de développement aux niveaux national et régional.</p> <p>6. Contributions à la mise en œuvre, au suivi et à la communication concernant le plan stratégique pour la période 2020–2023</p>	<p>5. Associer les partenaires gouvernementaux à l'élaboration de programmes phares.</p>
2. Autorités locales	<p>1. Meilleures gouvernance et gestion des villes et des autorités locales.</p> <p>2. Voix renforcée des autorités locales au sein du système des Nations Unies.</p> <p>3. Promotion de la formation sur le développement urbain.</p> <p>4. Meilleur climat d'investissement dans le développement urbain durable, le plan stratégique et les programmes phares.</p> <p>5. Adaptation au niveau local du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable</p>	<p>1. Faire participer les autorités locales et leurs associations à l'adaptation au niveau local du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable pertinents et créer un appui technique adapté aux besoins des autorités locales.</p> <p>2. Faciliter la participation des autorités locales aux processus internationaux et locaux, par l'intermédiaire du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies, de l'Équipe spéciale mondiale sur les autorités locales et de l'UCLG (Cités et gouvernements locaux unis) et ses associations nationales et régionales.</p> <p>3. Créer des possibilités de mobilisation des autorités locales sur le plan national avec le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.</p> <p>4. Assurer le renforcement des capacités, ainsi que les activités de sensibilisation, d'information et de communication avec des messages ciblés aux autorités locales.</p> <p>5. Associer les autorités locales à l'élaboration de programmes phares.</p>
3. Organismes des Nations Unies	<p>1. Appui technique et financier à toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030.</p> <p>2. Mise à jour de l'action du système des Nations Unies à tous les niveaux.</p>	<p>1. Associer les organismes des Nations Unies à l'élaboration de programmes phares.</p> <p>2. Renforcer le rôle d'ONU-Habitat au sein du système des Nations Unies en créant des alliances stratégiques pour influencer sur les politiques et les programmes opérationnels et participer efficacement à tous, en suivant de près l'évolution de la situation mondiale et les engagements internationaux, en particulier les engagements pris récemment, l'optimisation du CCS, de la deuxième Commission, des Cadres de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF) et du système des coordonnateurs résidents [ONU].</p> <p>3. Promouvoir une programmation et des programmes conjoints au niveau national et incorporer les activités de développement urbain durable dans les UNSDCF.</p>
4. Banques de développement et institutions financières	<p>1. Investir dans les défis du développement urbain durable, au moyen notamment d'activités de plaidoyer et d'appui à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.</p>	<p>1. Renforcer les liens avec les banques de développement et avec les institutions de Bretton Woods en particulier (Banque mondiale et Fonds monétaire international), notamment pour appuyer la mise en œuvre des programmes phares au niveau des pays.</p>
5. Le secteur privé	<p>1. Investissements accrus dans le développement urbain durable.</p>	<p>1. Élaborer une stratégie pour le secteur privé afin d'encourager un renforcement des investissements du secteur privé dans le développement urbain durable, y compris la responsabilité sociale des entreprises.</p> <p>2. Dialogues stratégiques avec le secteur privé et les associations d'entreprises à tous les niveaux pour développer les synergies nécessaires à appuyer la mise en œuvre du plan stratégique.</p>

Type de partenaire cible	Objectif	Stratégies
6. Société civile (femmes, jeunes, organisations communautaires, organisations non gouvernementales, etc.)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représentation des partenaires dans la concertation sur les politiques et la conception et l'exécution des programmes. 2. Progression du nombre des défenseurs et des partenaires de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030. 3. Appui financier et technique à toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques et des programmes liés au développement urbain durable. 4. Promotion du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable à tous les niveaux. 5. Action et attention renforcées vis-à-vis du développement urbain durable. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des mécanismes de coordination à tous les niveaux afin de permettre une participation et contribution effectives de la société civile et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique, notamment en tant que membres de divers réseaux d'ONU-Habitat, conseils consultatifs et comités nationaux pour Habitat. 2. Faciliter des réunions multipartites régulières conjointement à l'Assemblée d'ONU-Habitat, aux réunions ministérielles régionales et nationales et au Forum urbain mondial. 3. Encourager les processus impliquant la population à tous les niveaux. 4. Mobiliser et renforcer les connaissances et capacités de la société civile et d'autres acteurs, afin qu'ils adoptent des politiques et des programmes opérationnels en matière de développement urbain durable.
7. Partenaires du savoir (milieux académiques, chercheurs, professionnels et autres parties prenantes, etc.)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des connaissances, de l'innovation et de la mise en commun des informations et des données sur le développement urbain durable. 2. Amélioration des connaissances, de la base de données factuelles et de bonnes pratiques en matière de développement urbain durable. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire participer les institutions fondées sur le savoir à la création des bonnes pratiques et d'une base de données factuelles, ainsi qu'au plaidoyer pour les activités du développement urbain durable à tous les niveaux. 2. Mettre en place des cellules de réflexion et utiliser la science et la technologie, y compris les TIC, pour trouver des solutions aux défis posés par le développement urbain durable. 3. Faciliter la collaboration entre les groupes de connaissances et tous les autres groupes partenaires, et améliorer la diffusion des données et de l'informations ainsi que l'échange de bonnes pratiques avec d'autres acteurs. 4. Contribuer à l'élaboration de politiques et stratégies à tous les niveaux.
8. Fondations et philanthropes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Investissements/donations accrus pour le développement urbain durable. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Instaurer des mécanismes de coordination pour stimuler l'intérêt des fondations et des philanthropes à l'égard de l'urbanisation durable, et notamment la mise en œuvre des programmes phares.

Abbréviations : CCS = Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; TIC = Technologies de l'information et des communications ; UNSDCF = Plans-cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies.

C. Suivi et évaluation

16. Le suivi et l'évaluation de la stratégie de partenariats seront menés conformément au cadre de résultats du plan stratégique pour la période 2020–2023 et au plan de mesure de la performance.

D. Prochaines étapes

17. ONU-Habitat élabore actuellement des plans d'action détaillés pour chaque catégorie de partenaires décrite ci-dessus. Il s'agira notamment de créer et d'intégrer des procédures opérationnelles standard en matière de participation et de collaboration, avec les entités du secteur privé en particulier.